



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

#### Ordonnance sur la coordination des transports en vue de la maîtrise de situations exceptionnelles (OCTSE)

L'ordonnance est le résultat de la fusion de l'ordonnance du 18 mai 2016 sur la coordination des transports dans l'éventualité d'événements (OCTE) et de l'ordonnance du 28 août 2019 sur les transports prioritaires dans des situations exceptionnelles (OTPE). La fusion de ces deux actes a pour but de fixer dans une seule ordonnance toutes les dispositions relatives à la préparation en vue de situations exceptionnelles et à la gestion de situations exceptionnelles dans le domaine des transports. Il s'agit en outre d'intégrer dans l'OCTSE les principaux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et de la préparation à une éventuelle pénurie d'énergie.

Date d'ouverture: 23 mars 2023

Date limite: 10 juillet 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/24/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/24/cons_1)

13 avril 2023

Chancellerie fédérale

